

RENSEIGNEMENTS

Une question
ou un point particulier
sur votre dossier

Péage du pont de Ré
avenue de la Repentie
17000 LA ROCHELE

Tél. 05 46 00 51 10
Fax. 05 46 43 04 71

e-mail :
dep@charente-maritime.fr

"Des difficultés pour
remplir votre formulaire ?
N'hésitez pas,
prenez rendez-vous.
Nous vous assisterons."

HORAIRES

Du lundi au jeudi :

08 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 30

Vendredi :

08 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 16 h 30

Besoin d'aide ?
7j/7 et 24h/24
au 05 46 00 51 10

FACULTATIF

Indiquez-nous le(s) numéro(s)
permettant de vous joindre
rapidement et gagnez
du temps pour l'instruction de
votre dossier !

Tél. fixe :

Tél. mobile :

E FINALISATION DE LA DEMANDE

Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur affichée dans les locaux du péage du Pont de Ré ainsi que des dispositions de l'article 441.6 du nouveau code pénal (ci-dessous).

Je m'engage à répondre aux demandes de renseignements complémentaires qui pourraient être présentées par le péage du Pont de Ré.

La carte entreprise **est destinée à permettre**, sous certaines conditions, aux salariés et au gérant (insulaires ou continentaux) d'une entreprise **de conduire les véhicules du gérant ou de l'entreprise** pour les besoins de celle-ci ⁽²⁾.

Je soussigné(e) **déclare sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.**

Le à

Signature précédée de
la mention "lu et approuvé"

(2) Pour ses trajets domicile-travail, l'employé doit acquérir un abonnement "salarié" qui porte sur ses véhicules personnels.

DROIT À L'IMAGE

Si vous souhaitez également que le Département de la Charente-Maritime ne conserve pas votre (vos) photographie(s) au format numérique, veuillez apposer votre (vos) signature(s) à la suite du texte suivant :

Je (Nous) soussigné(s)
m'oppose (nous opposons) à la conservation de ma (nos) photographie(s) d'identité(s) au format numérique, ayant été au préalable informé(s) que je (nous) serai (serons) dans l'obligation de fournir une nouvelle photographie d'identité récente pour chaque modification ultérieure concernant mon (nos) support(s) d'identification.

Signature

POUR VOTRE INFORMATION

Extrait du code pénal-Art. 441.6

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public par quelque moyen frauduleux que ce soit un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.

Le support d'identification entreprise ne sera délivré que si toutes les rubriques (autres que facultatives) sont remplies et seulement si toutes les pièces sont fournies. Le Département de la Charente-Maritime se réserve le droit d'exiger la présentation des documents originaux. Ce support sera retiré en cas de perte du statut entreprise ou de changement d'adresse non signalé au Département.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, auquel l'utilisateur consent, destiné à la délivrance d'un support d'identification permettant de bénéficier d'un statut et d'un tarif préférentiel pour le passage du pont de Ré. Ce traitement s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant : article L321-11 du code de l'environnement et délibération de la Commission permanente du Département de la Charente-Maritime fixant le règlement et la grille tarifaire du péage du pont de Ré en vigueur. Les données collectées par le Département sont celles du formulaire de demande initiale ainsi que tous les justificatifs nécessaires au renouvellement ou maintien des droits au statut attribué initialement. Le Département de la Charente-Maritime est le responsable du traitement. Les informations enregistrées sont destinées aux seuls personnels habilités du péage du pont de Ré. Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé la demande de carte.

Les données enregistrées sont conservées selon les prescriptions des archives départementales.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et Libertés modifiée), l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations le concernant. De son vivant, il peut également définir le sort de ses données après son décès. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Pour exercice de ces droits, l'utilisateur doit s'adresser, en justifiant de son identité, par voie postale à l'adresse suivante : Département de la Charente-Maritime - A l'attention de la Déléguée à la Protection des Données - 85 boulevard de la République - CS60003 - 17076 La Rochelle cedex 9, ou par mail à l'adresse : dpd@charente-maritime.fr.

Il peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex www.cnil.fr).

CAP Ré
Contribution à la protection de l'île de Ré

DEMANDE DE TARIF ENTREPRISE

La présente demande est obligatoire en vue de l'attribution d'un tarif entreprise :

- Entreprise permanente
- Entreprise secondaire
- Entreprise saisonnière

VOTRE SITUATION	Reportez-vous au cadre	VOS DROITS
<ul style="list-style-type: none">Le siège social de l'entreprise est domicilié sur l'île de Ré, ET <ul style="list-style-type: none">L'entreprise a une activité permanente s'exerçant sur l'île de Ré, ET <ul style="list-style-type: none">L'entreprise dispose, à l'année, d'un local à usage commercial ou professionnel.	A	Tarif Entreprise Permanente (EP)
<ul style="list-style-type: none">L'entreprise exerce une activité non continue sur l'île de Ré, ET <ul style="list-style-type: none">L'entreprise dispose, à l'année, d'un local à usage commercial ou professionnel. <ul style="list-style-type: none">L'entreprise dispose d'un établissement secondaire sur l'île de Ré	B	Tarif Entreprise Secondaire (ES)
<ul style="list-style-type: none">L'entreprise ostréicole exploite une concession sur l'île de Ré présentant un nombre de points supérieur à 60 sur l'île elle-même.	C	
<ul style="list-style-type: none">L'entreprise exerce une activité saisonnière sur l'île de Ré, ET <ul style="list-style-type: none">L'entreprise dispose, pour une durée inférieure à un an, d'un local à usage commercial ou professionnel.	D	Tarif Entreprise Saisonnière (ESA)

Les sociétés civiles immobilières ou de moyens ne peuvent prétendre au statut d'entreprise

Dénomination sociale :

Forme juridique :

Activité :

CAP Ré
Contribution à la protection de l'île de Ré

**la Charente
Maritime**
LE DÉPARTEMENT

charente-maritime.fr
Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9
Tél. 05 46 31 70 00

**la Charente
Maritime**
LE DÉPARTEMENT

CHARTRE QUALITÉ
SBAM
SOURIRE
AU REVOIR
MERCII

afaq
ISO 9001
Qualité
AFNOR CERTIFICATION
Qual/2007/30278
PÉAGE DU PONT DE RÉ

A ENTREPRISES PERMANENTES

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

domicilié(e) à (adresse personnelle) :

Tél.* : Portable* : E-mail* :

agissant en qualité de (rayer les mentions inutiles) : gérant, directeur, administrateur, associé, propriétaire

de l'entreprise dénommée :

• déclare que cette entreprise est domiciliée sur l'île de Ré à l'adresse suivante :

Tél.* : Fax* : E-mail* :

• que l'entreprise a une activité permanente s'exerçant sur l'île de Ré depuis le :

• que le nombre de salarié(s) est de : permanent(s) et saisonnier(s)

• que l'entreprise dispose, à l'année, d'un local à usage commercial ou professionnel.

PIÈCES À FOURNIR

• Voir en bas de page (idem entreprises secondaires)

B ENTREPRISES SECONDAIRES

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

domicilié(e) à (adresse personnelle) :

Tél.* : Portable* : E-mail* :

agissant en qualité de (rayer les mentions inutiles) : gérant, directeur, administrateur, associé, propriétaire

de l'entreprise dénommée :

• déclare que cette entreprise est domiciliée sur l'île de Ré à l'adresse suivante :

Tél.* : Fax* : E-mail* :

• que l'entreprise : a une activité non continue s'exerçant sur l'île de Ré,
 dispose d'un établissement secondaire sur l'île de Ré,

• que le nombre de salarié(s) est de : permanents et saisonniers

• que l'entreprise dispose, à l'année, d'un local à usage commercial ou professionnel.

PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du dernier avis d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (en entier) ou de l'attestation de la Mutualité Sociale Agricole ou de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Photocopie du bail de location ou de l'acte d'achat du local à usage commercial ou professionnel.
- Extrait K bis du registre du commerce et des sociétés (récent).
- Photocopie de la carte grise des véhicules automobiles de l'entreprise et/ou du gérant.
- Photo d'identité (récente, non plastifiée, non scannée, non perforée, non oblitérée) du Chef d'entreprise.

Poursuivez votre déclaration au cadre **E** (au dos de cette fiche).

C ENTREPRISES OSTRÉICOLES

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

domicilié(e) à (adresse personnelle) :

Tél.* : Portable* : E-mail* :

agissant en qualité de concessionnaire ostréicole de l'entreprise ci-après dénommée :

• déclare exploiter une concession sur l'île de Ré à l'adresse suivante :

PARTIE RÉSERVÉE AUX AFFAIRES MARITIMES DE LA ROCHELLE

Je soussigné, Administrateur des Affaires Maritimes de La Rochelle, certifie que M..... exploite sur l'île de Ré un établissement de pêche ci-dessus désigné représentant un nombre de points supérieur à 60.

Fait à La Rochelle, le

Signature et cachet

PIÈCES À FOURNIR

- Faire compléter la partie ci-dessus par les Affaires Maritimes de La Rochelle.
- Bordereau d'appel des cotisations de la Mutualité Sociale Agricole.
- Extrait K bis du registre du commerce et des sociétés (récent).
- Photocopie de la carte grise des véhicules automobiles de l'entreprise et/ou du gérant.
- Photo d'identité (récente, non plastifiée, non scannée, non perforée, non oblitérée) du Chef d'entreprise.

D ENTREPRISES SAISONNIÈRES

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

domicilié(e) à (adresse personnelle) :

Tél.* : Portable* : E-mail* :

agissant en qualité de (rayer les mentions inutiles) : gérant, directeur, administrateur, associé, propriétaire

de l'entreprise dénommée :

• déclare que cette entreprise est domiciliée sur l'île de Ré à l'adresse suivante :

Tél.* : Fax* : E-mail* :

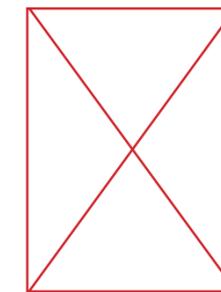
• que l'entreprise a une activité saisonnière s'exerçant sur l'île de Ré,

• que l'entreprise dispose, pour une durée inférieure à l'année, d'un local à usage commercial ou professionnel

PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du bail de location du local à usage commercial ou professionnel.
- Extrait K bis du registre du commerce et des sociétés (récent).
- Photocopie de la carte grise des véhicules automobiles de l'entreprise et/ou du gérant.
- Photo d'identité (récente, non plastifiée, non scannée, non perforée, non oblitérée) du chef d'entreprise.

*mention facultative



Agrafer dans ce cadre la photo d'identité du Chef d'entreprise.

Photo récente non plastifiée, non scannée, non perforée, non oblitérée.

Agrafer sur le bord extérieur de la photo.